



MAIRIE DE COUTICHES

—

CONSEIL MUNICIPAL

—

Séance du 29 septembre 2021

—

PROCES-VERBAL DE SEANCE FAISANT OFFICE DE COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance à 19 h 00 par Pascal FROMONT, maire de la commune

Secrétaire de Séance : Marie BICHET

- **Appel des présents** : l'ensemble des conseillers est présent à l'exception de Rudy DELECOURT, Claudie SIROS (laquelle a donné pouvoir à Laurence PLAISANT) et Mathieu DELPORTE (lequel a donné pouvoir à Pascal FROMONT).
- Monsieur le Maire précise que le dernier conseil municipal ayant eu lieu récemment, son compte rendu n'a pas encore été transmis au regard de la date.
- **Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire**

- **Délibérations n°42/2021 : Choix de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de la 2^{ème} tranche de l'école primaire Léon Lambert**

Réunion de la commission d'appel d'offres ce jour à 17 heures : 11 dossiers ont été retirés, 4 offres ont été reçues et 4 offres ont été retenues.

La commission d'appel d'offres propose de retenir comme maître d'œuvre les sociétés SAKARIBA/THEMYS pour un montant total provisoire de 151 200 € HT.

Hubert LECERF demande sur quels critères cette offre a été retenue. Pascal FROMONT, Anne DEBARGE et Marie BICHET expliquent qu'il s'agit d'un ensemble de critères (prix, durée des travaux, moyens mis en œuvre ...) et que c'est cette offre qui a eu la meilleure note.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

Pascal FROMONT précise que le carrelage de la première tranche de l'école Léon Lambert est à refaire suite à des fissures. Monsieur le Maire met en cause la garantie décennale. La durée des travaux est estimée à 2 mois.

- **Délibérations n°43/2021 : Demande d'emprunt pour les travaux de construction de la 2^{ème} tranche de l'école primaire Léon Lambert**

Dany DEREGNAUCOURT prend la parole, explique que les travaux vont débuter fin décembre 2021 et qu'il est nécessaire de faire appel à un emprunt pour financer ce projet.

La commune a retrouvé une capacité d'emprunt et le chantier de la nouvelle école peut commencer. Plusieurs emprunts de la commune arrivent à échéance dans les prochaines années. Une réunion s'est tenue avec Monsieur PRUVOST, trésorier d'Orchies. Il en est ressorti que l'encours de la dette de la commune a diminué et qu'il est possible d'effectuer un emprunt d'un montant d'un million d'euros

Dany DEREGNAUCOURT transmet un tableau comparatif des différents taux proposés par des organismes bancaires. Compte tenu des taux bas, il est envisagé de faire un emprunt sur une durée courte.

La proposition du Crédit agricole a été retenue avec un taux de 0,62% pour un prêt de 1 000 000 € sur 15 ans. Le coût total de cet emprunt s'élève à 47 994,49 €.

Hubert LECERF demande s'il y a des frais d'assurance. Dany DEREGNAUCOURT répond qu'il n'y a pas de frais d'assurance.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

Pascal FROMONT explique que le Conseil départemental du Nord s'est réuni le 27 septembre 2021 pour délibérer sur les politiques départementales et que les décisions suivantes ont été prises concernant la commune de Coutiches :

THEME	OBJET	MONTANT
Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)	Construction de l'école primaire Léon Lambert en HQE : phases 1 et 2 de la 2ème tranche.	300 000,00 €
Finances	Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)	3 883,39 €
	Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA)	76 982,86 €

- **Délibérations n°44/2021 : Convention opérationnelle entre l'EPF et la commune de Coutiches relative à l'ensemble foncier : Rue Hallouchery**

Dans le cadre du projet de construction d'un béguinage à Coutiches, rue Hallouchery, la commune sollicite l'intervention de l'EPF pour qu'il procède à l'acquisition des parcelles.

Hubert LECERF s'interroge sur l'intervention du service des domaines sur le prix et sur la durée de conservation du terrain par l'EPF. Le prix proposé correspond

Pascal FROMONT répond que le prix proposé correspond et que l'EPF a un délai de 3 ans.

Hubert demande ce qui se passe si dans 3 ans, aucun bailleur social ne veut acquérir les parcelles pour y construire un projet de béguinage. Pascal FROMONT répond qu'il y a des projets déjà en cours par des bailleurs sociaux.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

Monsieur le maire remercie Dany DEREGNAUCOURT pour son intervention.

Daniel MONTAIS précise qu'il y a un problème au niveau des trottoirs de la rue de ramoniers. Pascal FROMONT explique que la mairie a acheté une mini pelle et qu'aux termes des travaux de couverture des terrains de tennis, les services municipaux s'en chargeront.

- La séance est levée à 19 h 40.